

Charte de Partenariat

Préambule

Afin de mieux comprendre l'association dans son ensemble, il est nécessaire dans un premier temps d'énoncer les motivations qui ont conduit à sa mise en place et la philosophie qu'elle défend.

L'objectif poursuivi au travers de cette structure est en priorité humain face aux hommes qui la composent.

Ainsi, au niveau interne, nous nous attachons à créer un consensus, assis sur une culture commune. C'est un mode de pensée, d'actions partagées par tous les membres de l'équipe, qui permettent la mise en œuvre et le développement d'un projet commun. Le projet d'Association sert de référence à l'action. Il est l'expression de la philosophie de l'association et de ses grands objectifs.

Nous avons vu le jour pour plusieurs objectifs :

- Offrir une démarche innovante au service de l'homme, afin de lui permettre de devenir acteur de sa vie,
- Être acteur du développement économique en encourageant l'esprit entrepreneurial des porteurs de projets dans une perspective de développement durable,
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle, vaincre l'exclusion et remettre sur le chemin de la vie.

Ce projet a pour qualité d'être ambitieux, vaste et partagé par tous les membres de son équipe quel que soit son statut.

Afin d'atteindre les objectifs cités plus haut, la présente charte vise à assurer le développement de partenariat avec les acteurs de l'accompagnement à la création d'entreprise et de l'insertion sociale professionnelle, et, d'une façon plus générale, tout organisme ou entreprise qui poursuit l'intérêt collectif sur le territoire.

Les fondements

Cette collaboration s'inscrit dans le respect de principes fondamentaux qui guident l'action des différents partenaires, dans un souci de complémentarité et de correspondance.

Égalité

Le travail de collaboration met en relation des partenaires égaux sur le plan des droits, devoirs et responsabilités en dépit des différences et disparités existantes en termes politiques, économiques, sociaux, environnementaux, culturels et civils.

Solidarité

Le travail de collaboration doit permettre d'identifier ensemble les besoins existants sur le territoire et d'élaborer, par une réflexion et des moyens communs, des actions au service des porteurs de projet d'avenir professionnel.

Réciprocité

Le travail de coopération repose sur une logique de partage. La valorisation des acteurs, de leurs savoirs et de leurs savoirs-faire fondent ce principe soutenu par la conviction que le partenariat doit être mutuellement équitable et que les particularités de chaque partenaire sont une source d'enrichissement pour l'un et pour l'autre.

Les objectifs

Dans cette perspective, cette charte entend :

- favoriser les relations entre les acteurs évoluant dans le domaine de la création d'entreprise et de l'insertion sociale et professionnelle,
- permettre une transparence et une circulation des informations entre les différents intervenants,
- développer les échanges réciproques de compétences.

Plaçant le porteur de projet au cœur de leurs préoccupations, les partenaires poursuivent les objectifs suivants :

- favoriser l'accès du service au plus grand nombre,
- garantir aux porteurs de projet un suivi complet et des services de qualité,
- favoriser la pédagogie active dans le cadre d'une ingénierie de formation auprès des porteurs de projet de création d'activités économiques, culturelles et sociales,
- mettre tout en œuvre afin d'aider à la réussite d'un projet professionnel autour d'un projet de vie,
- garantir l'autonomie des porteurs de projet leur offrant une grande liberté dans la définition du service apporté et leur permettant ainsi de travailler à la mise en place d'un suivi-accompagnement adapté à leurs besoins.

L'élaboration et la mise en œuvre

Qualité

L'Association a pour devise l'engagement de ses membres au service du porteur de projet afin de le satisfaire. Elle a le devoir de tout mettre en œuvre pour y parvenir.

Elle s'est clairement engagée dans une action d'amélioration continue de ses processus. Ceci entraîne donc une recherche permanente d'amélioration dans l'application des prestations de formations et conseils pour combler les attentes actuelles et futures des porteurs de projet.

Nous sommes convaincus que cet engagement permettra d'améliorer la qualité de tous nos services au bénéfice de nos partenaires et utilisateurs.

Transparence

Les rôles et responsabilités de chacun des partenaires doivent être clairement définis. L'ensemble des acteurs partenaires doit pouvoir accéder à l'information relative à tous les éléments du partenariat et des projets accompagnés.

Articulation

L'accompagnement des porteurs de projet s'effectue à différentes étapes de réalisation, de l'idée à la création. C'est pourquoi les partenaires favoriseront la recherche d'une concertation, d'une complémentarité, d'une mise en cohérence des initiatives menées par l'ensemble des acteurs de différents niveaux.

Concertation

Des concertations régulières pour l'élaboration, la régulation et l'évaluation des actions menées sont indispensables à la bonne marche de toute intervention.

Le suivi

Évaluation

La conduite d'une évaluation permanente et concertée du partenariat et de la pertinence des actions menées est indispensable. Elle permettra d'étudier les possibilités de reconduire, prolonger,

développer, voire d'ouvrir sur de nouvelles collaborations.

Capitalisation

Les partenaires doivent s'attacher à ce que l'expérience tirée de la coopération soit capitalisée, valorisée et exploitable par l'ensemble.

Information

Les porteurs de projet doivent être informés des actions entreprises et être associés à leur réalisation. Il s'agit de mettre en place un système d'information et de communication neutre et lisible pour tous.